REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 100 DU 30 AOUT 2023 PORTANT NOMINATION DES CONSEILLERS AU SERVICE DU PROTOCOLE D'ETAT A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE:

Article 1 : Sont nommés Conseillers au Service du Protocole d'Etat :

- 1. Monsieur Evariste NGENDANKENGERA, en remplacement de l'Amb. Ernest NDABASHINZE;
- 2. Madame Rosalie NAHISHAKIYE;
- 3. Madame Dévote NDUWIMANA;
- 4. Madame Penta HAYIMANA;
- 5. Madame Evelyne NZIGAMIYE;
- 6. Colonel de Police Gédéon NTIBASHIRINZIGO;
- 7. Monsieur Ferdinand NDAYIZIGIYE;
- 8. Monsieur Félix NDAYISHIMIYE, en remplacement de Monsieur Mathieu NGENDABANYIKWA;



- 9. Madame Naima Kassim RUSIGA, en remplacement de Madame Henriette NINTUNZE;
- 10. Madame Anitha IRAMBONA, en remplacement de Madame Denise KAMIKAZI;
- 11. Lieutenant-Colonel Désiré NKURUNZIZA, en remplacement du Colonel Prosper VYUNAME;
- **12. Madame Evelyne NININAHAZWE**, en remplacement de Madame Donathe MANARIYO ;
- 13. Monsieur Joschebe NGUMYIMIGABO;
- 14. Monsieur Longin HAKIZIMANA.

Article 2: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3: Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 30 août 2023,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.